

Extrait du formations informatique à toulouse logiciels open source web linux java php ajax
suite adobe
<http://www.uneautreinformatique.com/Le-D-I-F.html>

Le D.I.F.

- Financements -



Date de mise en ligne : vendredi 21 mai 2010

formations informatique à toulouse logiciels open source web linux java php

ajax suite adobe

Les salariés en France bénéficient d'un droit individuel à la formation (DIF) depuis le 5 mai 2004

DIF : 20 heures de formation par an

Ce droit permet au salarié, à sa demande et avec l'accord de l'entreprise, de bénéficier de 20 heures de formation par an cumulables sur six ans. Il concerne les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée et disposant d'une ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise. Une partie de la formation peut se dérouler en dehors du temps de travail : le salarié perçoit alors 50% de sa rémunération nette, l'employeur assurant les frais de formation et de transport. Le DIF est transférable d'une entreprise à l'autre en cas de licenciement (sauf en cas de faute grave ou lourde).

Quels sont les bénéficiaires ?

Tout salarié titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée, disposant d'une ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise qui l'emploie, bénéficie chaque année d'un droit individuel à la formation d'une durée de vingt heures, sauf dispositions d'une convention ou d'un accord collectif interprofessionnel, de branche ou d'entreprise prévoyant une durée supérieure. Pour les salariés à temps partiel, cette durée est calculée prorata temporis.

Quand se déroule la formation ?

La mise en oeuvre du droit individuel à la formation relève de l'initiative du salarié, en accord avec son employeur. Le choix de l'action de formation envisagée, qui peut prendre en compte les priorités définies au second alinéa de l'article L. 933-2, est arrêté par accord écrit du salarié et de l'employeur. Ce dernier dispose d'un délai d'un mois pour notifier sa réponse lorsque le salarié prend l'initiative de faire valoir ses droits à la formation. L'absence de réponse de l'employeur vaut acceptation du choix de l'action de formation. Une convention ou un accord collectif de branche ou d'entreprise peut prévoir que le droit individuel à la formation s'exerce en partie pendant le temps de travail. A défaut d'un tel accord, les actions de formation se déroulent en dehors du temps de travail.

Quelle est la rémunération pendant la formation ?

Si la formation est réalisée en dehors du temps de travail, elle est rémunérée par l'employeur, en plus des frais de formation, par une allocation de formation égale à 50 % du salaire.

Comment effectuer une demande de DIF ?

La demande se fait par lettre recommandée, l'employeur dispose de 30 jours pour donner sa réponse. Si un désaccord persiste le salarié peut bénéficier d'une priorité d'accès au CIF (congé individuel de formation).